

## Les Justes De Nancy

Après l'Armistice du 17 juin 1940, la France est coupée en deux parties:

Le sud de la Loire est en zone libre, dépendant de Vichy et la moitié Nord est sous régime nazi.



De manière rusée, les nazis font croire que l'application des lois antisémites ne concerne que les « Juifs » d'origine étrangère (Pologne, Hongrie, Lituanie, Roumanie etc..)

La rafle du « Vel d'Hiv » à Paris (**16 & 17 juillet 1942**) est bien connue mais le cas de Nancy l'est beaucoup moins ....

Le **19 juillet 1942**, une vaste opération de rafle est prévue à Nancy sous le nom de code « Vent printanier ».



Charles BOUY et Charles THOURON

L'opération devant débuter à l'aube, l'Inspecteur-chef **Edouard VIGNERON (1)**, demande à son adjoint **Pierre MARIE** de prévenir ses collègues, dont **Charles BOUY** qui cache, avec son épouse, deux familles juives depuis plusieurs jours, avant de les faire fuir vers la zone « libre ».

Notons que de tels actes sont passibles de la peine de mort, mais les policiers connaissent les lois applicables en cette période de dictature, et agissent en toute connaissance de cause...

Quand les policiers du service des Etrangers du Commissariat Central de la rue de la Visitation de Nancy apprennent la menace dès la veille (ordres émanant du Préfet SCHMIDT), le chef de service **Edouard VIGNERON**, son adjoint **Pierre MARIE** (que j'ai connu), assistés de **Charles BOUY**, **François PINOT**, **Charles THOURON**, **Henri LESPINASSE**, **Emile THIEBAULT** et quelques autres, décident d'aviser **350** personnes sur une liste qui en contient 385. (Il est permis de penser qu'ils n'ont pas eu le temps de faire toutes les adresses ou que des familles sont absentes!).



2 rue de la visitation à Nancy

Lors de cette rafle, 32 personnes seulement (18 selon M.MARIE) seront arrêtées, certaines refusant de croire ces policiers, craignant un piège de leur part...

Devant l'échec patent de la rafle, les nazis ne sont pas dupes.

Il y a eu fuite ! Mais commise par qui?

Des telles défections ne peuvent être l'œuvre du hasard.

Il faut en trouver l'origine rapidement ...

Ces fonctionnaires français connaissent bien les personnes juives étrangères, pour leur avoir eux-mêmes délivré des autorisations de séjour ou des prolongations.

De même, il existe un fichier de recensement des Français « juifs », sur les papiers d'identité desquels était apposé un tampon indiquant « JUIF ».

Ce lien de proximité permet heureusement de créer un climat de confiance générale entre la police des étrangers et les personnes avisées de la rafle.

Les hommes se sont répartis les différents quartiers de la ville, afin de lister les adresses et ne pas perdre de temps en déplacements trop longs pour agir le plus rapidement possible, car c'est une question d'heures !!

Le risque encouru est la peine de mort, car un délit commis par « une personne ayant autorité, » est aggravé pénalement.

De plus, les hommes de M.VIGNERON et lui-même fournissent de faux-papiers et donnent des tickets d'alimentation afin de faciliter la vie sous la ligne de démarcation.

Cette zone dite libre se situe sous la Loire, en fait en régime « vichyste de Pétain ».



Extrait du livre de Charlotte GOLDBERG "les oubliés"

Celui-ci fera arrêter également les familles juives, y ajoutant les enfants, ce que les allemands n'avaient pas demandé eux-mêmes: l'argument étant qu'il ne fallait pas séparer les familles (soit une honte ajoutée à une autre honte)

Les policiers de Nancy vont jusqu'à accompagner la plupart des familles à la gare de Nancy.

Peut-être aussi afin de vérifier que de telles arrivées importantes en gare n'attirent pas l'attention de « mouches » à la solde des nazis (il y en avait souvent aux endroits « stratégiques » que sont les gares ou les endroits de fort passage).

Edouard VIGNERON sera arrêté un mois plus tard, écroué à la maison d'arrêt Charles III de Nancy, puis libéré quelque temps, afin vraisemblablement de surveiller ses relations, puis incarcéré à la prison de Fresnes, et cela sans aucun procès.

Bien sûr, il sera réhabilité après la Libération.

Il partira en retraite en 1951, ayant débuté sa carrière en 1922, après 5 ans dans l'Armée en ayant participé aux combats de la Grande Guerre, ce qui peut expliquer son patriotisme de bon aloi.

Il recevra la Légion d'Honneur au moment de son départ en retraite.

L'absence de procès semble s'expliquer par la crainte (fondée à mon avis) de faire connaître cet acte de résistance de la part d'un officier de Police français, ce qui aurait pu donner de telles idées à d'autres policiers ou gendarmes.

Sans au moins une collaboration passive de ces fonctionnaires, les nazis n'auraient pu seuls, tenir le pays sous leur joug. L'enjeu était de taille pour les forces d'occupation, d'autant que le front russe monopolisait beaucoup d'hommes qui ne pouvaient se trouver sur le front de l'Ouest de l'Europe.

Ce n'est que bien plus tard que l'attention sera attirée sur ce fait important et qu'un dossier d'attribution de la :

### « Médaille des Justes parmi les Nations de Yad Vashem » (2)



Plaque figurant à hôtel de police

sera ouvert à l'instigation d'un Commissaire de Police de Nancy, Mr IOCHUM, en accord avec le Directeur Départemental M. Roland ROUSSEL.

Cette médaille fût longtemps apposée à l'entrée de l'Hôtel de Police, Boulevard Lobau, à droite en entrant, où se trouvait le service des Etrangers.



Elle est désormais visible à côté des plaques commémorant la liste des Policiers de Nancy morts en service.

L'honneur de ces hommes rejailit sur l'ensemble des Policiers de Nancy. Il est vrai qu'un tel courage ne fût pas, il faut bien le reconnaître, une généralité dans la Police française, dont certains éléments parisiens et provinciaux aidèrent directement la Gestapo à pourchasser les Résistants et autres « terroristes anti-nazis »

Cela se fit plus facilement à Nancy, car ici après la défaite, c'est l'Abwehr (service de renseignements militaire allemand) qui faisait la traque aux opposants, aidée par la Feldgendarmarie, remplacée par la Gestapo dirigée par le nazi MULLER, dont le souvenir funeste existe encore dans les mémoires.

Cette dernière torturait tellement les détenus qu'elle pouvait les tuer.

Le téléfilm de Mr Patrick VOLSON "La désobéissance" tourné à Nancy ne rend malheureusement pas compte de manière fidèle des événements réels.



L'amitié fraternelle liant ces hommes, explique la confiance mutuelle totale pendant une période si trouble où chacun se demandait bien ce que pensait l'autre.

Le silence était de rigueur et afficher ses opinions était dangereux.

Des couronnes de fleurs sont régulièrement déposées à leur intention à Yad Vashem, par la Mairie de Nancy ou une « rue des Justes » a été inaugurée par Mme Simone VEIL le 20 septembre 2002.

Elle concerne ces policiers, mais aussi toutes les autres personnes qui ont risqué leur vie, à travers toute la France, afin de s'opposer activement aux lois raciales hitlériennes.

Du fait de la disparition de la Maison d'arrêt Charles III,



la Mairie de Nancy a prévu la création d'une « Place des Justes » devant le lycée Cyfflé.



N'oublions pas celles et ceux qui allèrent jusqu'à donner leur vie pour sauver des innocents et l'Honneur de la France à un moment où la lâcheté, par peur ou par racisme latent, existait de manière autonome en France et d'ailleurs bien avant le nazisme.

Il suffit d'évoquer l'affaire Dreyfus pour s'en convaincre.

Un sage indien a écrit:

« Qui oublie son histoire est appelé à la revivre ».



